

**MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL  
DES ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ DU PAS-DE-CALAIS  
PROCÉDURE INFORMATISÉE – RENTRÉE SCOLAIRE 2020**



**Réf. :** Lignes directrices de gestion académiques  
Note de service n°2019-163 du 13/11/2019 – Bulletin Officiel spécial  
n°10 du 14/11/2019

Mesdames, Messieurs,

Je mesure la gravité de la crise sanitaire que nous traversons actuellement et ses conséquences sur vos vies personnelles et professionnelles et je constate au quotidien votre mobilisation pour garder le lien avec vos élèves et accueillir les enfants des personnels soignants. Pour eux, pour tous, il nous faut collectivement travailler l'après avec pour objectif de vous permettre de préparer dans les meilleures conditions possibles la prochaine rentrée scolaire et l'accueil des élèves.

Conscient du contexte, ce mouvement se conduira avec la plus grande attention aux situations humaines, je m'y engage.

Dossier suivi par

\*\*\*\*\*

Nathalie LORMIER

Téléphone

03 21 23 82 35

Mél.

ce.i62dp-a2@ac-lille.fr

Boulevard de la Liberté

CS 90016

62021 Arras cedex

Les opérations relatives au mouvement annuel des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée 2020 s'inscrivent dans le cadre de la note de service du ministère de l'éducation nationale parue au Bulletin Officiel spécial n°10 du 14 novembre 2019 et des lignes directrices de gestion académiques.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a renforcé, en matière de mobilité des personnels, les principes introduits pour la rentrée 2019 avec la prédominance des priorités légales.

Les affectations des personnels prononcées dans le cadre de leur mobilité doivent garantir, au bénéfice des élèves et de leur famille, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale.

Dans le respect des règles de gestion et des principes de transparence et d'équité qui régissent le traitement des situations, la préparation et l'organisation générale du mouvement pour la rentrée 2020 dans le département du Pas-de-Calais s'articulent autour de trois objectifs essentiels :

- permettre la couverture la plus complète des besoins devant élèves par des personnels qualifiés, y compris sur des postes qui s'avèrent les moins attractifs en raison de leur isolement géographique ou des conditions particulières d'exercice qui y sont liées ;
- prendre en compte, autant que faire se peut, la situation professionnelle et personnelle des enseignants ;
- assurer l'accès de toutes et tous à un dispositif d'information, de conseil et de communication pour les accompagner dans leur démarche de mobilité et d'évolution de carrière.

### **- Procédure générale**

La liste générale des postes sera disponible sur le site internet de la DSDEN.

Tout poste est susceptible d'être vacant, mais certains postes requièrent la détention de titres ou de diplômes ou la possession d'une compétence ou d'une exigence particulière pour y être affecté à titre définitif. Certains postes particuliers nécessitent en outre de s'informer préalablement auprès des écoles et des établissements.

La phase dite informatisée du mouvement départemental au cours de laquelle les candidats pourront saisir leurs vœux via MVT1d sera accessible du lundi 27 avril au lundi 11 mai 2020.

Un barème départemental indicatif est défini pour permettre la prise en compte des priorités légales, des situations professionnelles et de certaines situations personnelles. Les données personnelles et professionnelles prises en compte pour les opérations de mouvement sont celles connues dans le logiciel de gestion AGAPE et sont consultables sur I-Prof.

Le barème de base est calculé à partir de l'ancienneté générale de service, appréciée au 31 décembre 2019.

Les candidats seront informés via un accusé de réception de la disponibilité de leur barème **sur MVT1d** ; l'accusé de réception du barème ne sera plus envoyé sur les boîtes I-Prof.

Ils pourront, le cas échéant, demander une correction de ce barème au vu des éléments de leur dossier du **25 mai au 8 juin 2020**.

A partir du 9 juin 2020, après cette phase de consultation et de contrôle, les barèmes ne seront plus susceptibles de modification. Ils sont arrêtés définitivement et aucune contestation de barème ne pourra être formulée après cette date. Le barème définitif sera consultable à partir du 10 juin 2020.

Lors de la saisie des vœux sur MVT1d, les enseignants ayant l'obligation de participer devront saisir au moins un vœu sur chaque écran : un vœu large et un vœu précis. A défaut, un message les préviendra que leur candidature est incomplète et l'algorithme les affectera sur tout poste resté vacant dans tout le département.

**La consultation des résultats de la phase informatisée du mouvement sera possible à partir du 22 juin**, uniquement via MVT1d ; les résultats du mouvement ne seront plus envoyés sur les boîtes I-Prof.

### **- Accompagnement des personnels**

Afin de guider et d'aider les candidats dans leur désir de mobilité et d'évolution de carrière, une cellule d'information et de conseil est mise en place au sein des services de la DSDEN pour apporter aux participants des réponses personnalisées et un traitement individualisé de la situation de chacun.

Les candidats pourront également être accompagnés dans leur réflexion sur leur souhait de mobilité ou d'évolution de carrière par les inspecteurs de circonscription.

Des réunions d'information et de conseil devaient être organisées à destination des enseignants stagiaires et des enseignants titulaires souhaitant obtenir des renseignements sur le mouvement.

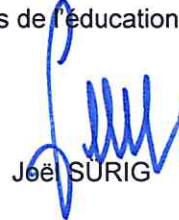
**En raison du contexte actuel, elles ne peuvent être organisées. Les candidats au mouvement sont invités à poser toute question au service par courriel, à l'adresse : ce.i62dp-a2@ac-lille.fr**

En outre l'ensemble des informations essentielles et des conseils pratiques sur le mouvement départemental est mis à disposition des candidats sur le site internet de la DSDEN, dans l'espace professionnel.

Vous trouverez en annexes l'ensemble des informations relatives aux opérations du mouvement.

Soyez assurés de mon soutien et de mon écoute, comme de celle des inspecteurs de l'éducation nationale et de mes services.

Pour la rectrice et par délégation,  
l'inspecteur d'académie - directeur académique  
des services de l'éducation nationale



Joël SURIG

